

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 1

Artikel: Des chemins de fer en Suisse, sous le point de vue militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'intérêt dans le *Schweizerische Militär Zeitung*, qui paraît à Bâle sous la direction de M. le major Wieland. De diverses parts on a souvent regretté que d'excellents articles publiés par ce journal aient été perdus pour la Suisse française. Aussi notre intention est-elle de donner la traduction des publications les plus intéressantes de cette feuille ; mais nous pensons que des produits du crû, émanant d'officiers de la Suisse française n'en auront pas moins de valeur. Nous recevrons donc avec reconnaissance toutes les communications qu'on voudra bien nous faire.

Nous nous efforcerons de vouer une égale attention, pour autant que cela nous sera possible, aux différentes branches du militaire et de ne négliger aucun des éléments divers qui le composent. Enfin nous demandons de l'indulgence à nos frères d'armes si notre publication ne répond pas à leur attente au point de vue littéraire et scientifique.

La rédaction n'a ni la prétention de se poser en autorité scientifique, ni l'intention de faire une entreprise de spéculation. La *Revue militaire*, recherchant un but d'utilité publique avant tout, désire être l'organe des officiers de la Suisse française et un moyen d'instruction mutuelle pour eux ; en conséquence elle sera essentiellement ce que l'appui et le concours des officiers la feront ; ses mérites seront en raison directe de l'intérêt qu'on lui portera.

La *Revue militaire* paraîtra deux fois par mois, au prix 4 fr. 50 c. pour le reste de l'année courante.

Si le nombre des abonnés le lui permet, elle pourra plus tard augmenter ses publications ou diminuer ses prix.

Le premier numéro sera envoyé à titre d'essai. Les personnes qui ne le refuseront pas seront considérées comme abonnées.

LA RÉDACTION.

DES CHEMINS DE FER EN SUISSE, SOUS LE POINT DE VUE MILITAIRE.

Les grands avantages d'un réseau complet de chemins de fer ont été appréciés à juste titre dans l'évaluation des forces d'un pays, mais non pas partout comme ils le méritent ; ils paraissent cependant si considérables, qu'il vaut bien la peine de les examiner en détail et de les envisager dans leur ensemble comme un objet du plus haut intérêt.

Considérés sous le point de vue militaire, les chemins de fer présentent les avantages suivants :

1^o Mobilisation plus rapide des troupes en général, lorsqu'une guerre éclate ;

2° Transport plus accéléré de troupes, de munitions de toute espèce sur les points menacés.

3° Renfort plus prompt des postes avancés, par l'arrivée immédiate d'hommes, de munitions et de vivres ;

4° Emploi de toutes ces ressources avec facilité et sans danger ;

5° Ménagement des troupes, qui, sans faire des marches fatigantes et sans perdre de temps, arrivent à l'endroit voulu, et peuvent s'opposer à l'ennemi avec des forces toutes fraîches ;

6° Transport rapide de ces troupes sur un des points menacés, après qu'elles ont battu l'ennemi, retardé ou empêché sa marche en avant ;

7° Ménagement des grandes routes, qui sont si fréquemment ruinées par des transports militaires ;

8° Ménagement des contrées elles-mêmes et de leurs habitants, sous le rapport des logements de soldats ; évitation des charges provenant de l'entretien de troupes en marche ;

9° La guerre terminée, licenciement moins dispendieux et plus prompt de l'armée, et renvoi plus facile des hommes dans leurs foyers ;

10° Dispense de placer aux frontières un corps d'observation pour un temps plus ou moins considérable.

Tous ces avantages, qui se trouvent du côté du pays attaqué, sont préjudiciables à l'ennemi, en ce qu'ils augmentent pour lui les dangers, à mesure qu'il pénètre plus avant et que, en se rapprochant toujours davantage du point central du réseau, il se trouve par là enveloppé de lignes qui se croisent et se relient. Tandis que l'ennemi s'avance seulement par une ou deux lignes, les troupes nationales peuvent, où faire avancer leurs renforts des directions les plus différentes, ou, en cas de retraite, concentrer rapidement leurs forces défensives, puis, s'il le faut, ôter à l'ennemi les mêmes facilités, en détruisant derrière elles les rails dont elles n'ont plus à faire usage.

Si cette supériorité que donne un réseau de chemin de fer, vient encore à s'accroître par l'établissement de quelques petits camps fortifiés aux principaux aboutissants et aux points de réunion des lignes, on obtiendra par là des avantages qu'il est impossible de calculer dans une guerre défensive, parce qu'on est alors en état d'arrêter l'ennemi par des combats continuels, de le battre et de lui causer des pertes qu'il ne lui est pas donné de réparer promptement et facilement.

D'après tout ce qui vient d'être dit, il est évident qu'aucun pays ne retirera plus de profit des avantages signalés ci-dessus que la Suisse, qui pourra résister encore avec plus d'énergie à chacun de ses voisins, en cas d'une guerre d'invasion, lorsqu'on aura achevé les lignes qui

mettent en communication les principaux points frontières avec le centre et les autres cantons.

Dans le cas où l'on objecterait que la Suisse, en vertu de son peu d'étendue, peut, même sans voies ferrées, mobiliser ses troupes et les jeter sur les points frontières menacés, nous répondrions que le peu d'étendue de son territoire facilite aussi à l'ennemi ses marches et ses opérations; que les avantages dont nous avons parlé plus haut ne se présentent que dans le cas d'une guerre défensive; qu'ils entravent les opérations offensives de l'ennemi, et rendent pour ainsi dire impossible l'occupation de tout le pays.

Ces différentes considérations font voir que la Suisse ne saurait trop se hâter d'achever les lignes projetées, et que, indépendamment des intérêts cantonaux, personnels et commerciaux, qui ne tarderont pas à être satisfaits, un réseau complet de chemins de fer fournit les éléments importants de la défense du pays, ainsi que des moyens plus rapides d'opération, dans toutes les éventualités d'une guerre.

(*Schweizerische Militär Zeitung*).

DU FUSIL DE CHASSEURS.

On sait que depuis plusieurs années on s'est occupé et l'on s'occupe dans toute l'Europe d'armer l'infanterie avec des armes de précision perfectionnées, lesquelles portent efficacement à de plus grandes distances que le fusil de munition ordinaire. En France, on a introduit le fusil Minié; en Prusse, le fusil Thouvenin, etc. En Suisse il a été beaucoup question d'un nouveau fusil, dit de *chasseurs*, perfectionné par le colonel Würstemberger. Récemment encore on a beaucoup parlé du fusil Prélat, et des discussions, quelquefois assez vives, se sont engagées ici et là sur le mérite de ces diverses armes, les uns recommandant l'une d'elles et d'autres la dépréciant au profit d'une rivale.

Une commission d'officiers nommée *ad hoc* par le Conseil fédéral et présidée par M. le colonel fédéral Frédéric Veillon, vient de passer 15 jours à Bière avec un détachement de 60 hommes pour faire des essais minutieux de différentes armes et particulièrement du fusil de chasseurs fédéral. Nous ne connaissons pas les particularités et les détails exacts de ces essais, mais ce que nous pouvons affirmer c'est que les experts et tous les assistants ont été avantageusement surpris par les mérites du nouveau fusil de chasseurs. Sous le rapport de la portée, de la précision du tir, de la rapidité de la charge, de la commodité de l'arme et de la légèreté des munitions, ce fusil surpasse tous les autres du même genre. Il porte facilement à une portée double